



## **RACISME À L'HÔPITAL DE JOLIETTE:**

### **LE CONSEIL POUR LA PROTECTION DES MALADES APPUIE LA COMMUNAUTÉ ATTIKAMEK**

**Montréal, le 30 septembre 2020.** Le Conseil pour la protection des malades (CPM) souhaite appuyer la famille de Mme Joyce Echaquan et la Communauté attikamek, suite à l'événement dégoûtant survenu à l'hôpital de Joliette.

L'événement que dénonce la Communauté Attikamek et le CPM ne semble pas isolé. Il n'est en effet pas rare de recevoir des plaintes ou des confidences sur le comportement de membres de personnel soignant, médecins, infirmières ou préposés qui insultent ou manquent outrageusement de respect envers des usagers du réseau, soient-ils des patients, des résidents ou des membres de famille.

Si la majorité des intervenants du réseau sont évidemment bien intentionnés et dévoués, on observe encore trop souvent, en certains endroits ou en certaines situations de soin, combien les usagers et leurs familles peuvent être traités avec condescendance ou pire, comme dans le cas de Mme Echaquan, avec racisme.

Le CPM continuera à dénoncer ces situations et à inviter les usagers, les familles et les membres de toutes les communautés du Québec, à clamer au grand jour, toutes les situations de racisme ou d'incivilité vécues ou rapportées dans le réseau de la santé du Québec.

Rappelons que le CPM est un organisme privé, à but non lucratif, et que, depuis près de 45 ans, il défend et fait la promotion, pour tous les membres de la société québécoise, indépendamment de leur âge, maladie ou handicap, de leur langue, de leur groupe ethnique, de leur origine socio-culturelle, de leur droit à recevoir des soins et des services adéquats et dignes de leur état et de leurs besoins.

Le CPM compte parmi les membres de son conseil d'administration, des représentants de partout au Québec, motivés eux aussi, dans leur région, par la défense des droits des usagers.

Conseil pour la protection des malades

3565 Rue Berri suite 230

Montréal Qc

H2L 4G3

Bureau: 514-861-5922

Médias seulement: 514-592-0127